

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur le Président, puisque nous discutons aujourd'hui du bill C-131, je voudrais en profiter pour signaler aux députés d'en face qui ont pris la parole que ce n'est pas uniquement aux votes des libéraux que nous devons ces programmes pour les personnes âgées. Tous les partis les ont soutenus. A chaque fois, il y a eu des discussions et des débats quant à savoir si c'était la bonne chose à faire ou s'il y avait suffisamment d'argent, si les prestations étaient suffisantes ou si certains groupes ne seraient pas oubliés. Néanmoins, quand est venu le moment de voter sur toutes les mesures dont on avait discuté, tous les partis les ont appuyées.

Examinons les principales dispositions du bill C-131. Il modifie la loi sur la sécurité de la vieillesse en limitant l'indexation à 6 et 5 p. 100. Voilà ce qu'on nous a dit. Les porte-parole du gouvernement nous ont répété, l'un après l'autre que cette mesure était indispensable pour mettre en œuvre les mesures d'austérité connues sous le nom de programme des 6 et 5 p. 100.

Pour être plus précis, les prestations de sécurité de la vieillesse qui s'élevaient actuellement à \$246.92 par mois seront majorées de 6 p. 100 en 1983 et encore de 5 p. 100 en 1984. Cela veut dire que, d'ici la fin de 1983, l'augmentation ne pourra pas dépasser \$14,82 par mois, ce qui portera le montant des prestations à \$261.74. Cela donne à peine plus de \$3,000 pour toute l'année et, au lieu de toucher \$2,999.04 les personnes âgées toucheront \$3,140.88.

Pourquoi prend-on une telle mesure sous prétexte de réduire les dépenses? La réponse est fort simple. Pour économiser 90 millions de dollars en 1983 et 150 millions en 1984, le gouvernement estime indispensable d'obliger les personnes âgées, celles qui ont édifié notre pays, à se serrer la ceinture. La somme totale que l'on pourra économiser sur deux ans, soit 240 millions de dollars, sera soustraite à 1.1 million de Canadiens tandis que l'on versera 125 millions à 1.2 million de citoyens. Il s'agit des bénéficiaires du supplément de revenu garanti. Donc, en fait l'économie se limite à environ 110 millions. Peut-on parler d'une réduction des dépenses? Non, c'est plutôt une redistribution.

Je ne pense pas que le gouvernement se soit montré sincère avec les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse. Il ne s'agit non pas d'économiser l'argent, mais de le redistribuer. Pourquoi procéder ainsi? On nous a dit qu'il nous fallait faire tomber le taux d'inflation en-dessous de 6 et 5 p. 100 ce qui est sans doute un objectif admirable. L'ennui c'est qu'on demande, ou plutôt qu'on exige des personnes âgées qu'elles participent à ce programme tandis que le gouvernement ne fait pas sa part. Il continue à dépenser gaieusement. Nous voyons tous les moyens d'économiser qui seraient beaucoup moins dangereux pour notre société que les mesures s'attaquant aux personnes âgées qui ont participé à l'édification de notre pays.

Cela dissuade la plupart des gens de se préparer une retraite comme ils estiment en avoir la responsabilité. Certes, une tranche infirme de la population va être touchée par le projet de loi, mais ce sont précisément des gens qui se félicitaient d'avoir pu s'assurer pour leur retraite un revenu de l'ordre de \$15,000 à \$16,000.

Un couple de retraités dont le revenu dépasse tout juste \$15,000 va perdre \$580 au cours des deux prochaines années. Ils sont 250,000 dans ce cas. Ce sont eux qui vont être le plus durement touchés. Si les députés estiment que \$25 par jour—

Sécurité de la vieillesse—Loi

c'est à cela que ça revient—suffisent pour se loger, se déplacer, se nourrir, s'habiller et s'offrir quelques petits extra, comme un voyage pour rendre visite à ses enfants, pourquoi les fonctionnaires et les autres Canadiens reçoivent-ils des salaires qui correspondent à bien plus de \$25 par jour?

Pour ce qui est des gens qui ne touchent pas le supplément du revenu garanti, ils sont statistiquement au delà du seuil de la pauvreté, mais chacun sait que ce seuil est un pur produit de l'imagination. Compte tenu de tous les besoins courants et de leur prix qui ne cesse d'augmenter, le seuil de la pauvreté fluctue en permanence. Les députés de la majorité prétendent que c'est la faute de l'inflation et que c'est normal. Je crois qu'un jour, l'inflation sera inférieure à 6 p. 100 ou même à 5 p. 100. Les gens qui ont connu la grande dépression pourront vous dire qu'à l'époque, le taux d'inflation était bien inférieur à 6 p. 100. Cela ne veut pas dire pour autant que l'économie était en expansion et que l'on disposait des biens et services voulus. Il ne suffit pas de ramener le taux d'inflation en-dessous de 6 p. 100; il faut aussi réduire les dépenses du gouvernement, afin que l'économie puisse produire les richesses qui procurent des revenus au gouvernement.

Voyons un peu ce que fait le gouvernement de l'argent qui devrait être destiné aux personnes âgées. L'Agence canadienne de développement international a dépensé, par exemple, 1 million et demi de dollars pour des livraisons de produits alimentaires avariés ou endommagés. Je ne prétends pas que cela soit la faute de l'ACDI, mais pourquoi les personnes âgées devraient-elles payer pour une agence du gouvernement qui est incapable de gérer ses propres affaires?

On demande aux personnes âgées d'accepter des augmentations de 6 et 5 p. 100. Examinons donc les dépenses de tous les ministères gouvernementaux et de tous les députés. Nous verrons que celles au titre des déplacements sont effarantes. Au ministère de l'Agriculture, les dépenses à ce titre engagées par le ministre ont augmenté de 43 p. 100. Celles du secrétaire d'État ont augmenté; quant à elle, de 79 p. 100; celles du cabinet du premier ministre de 184 p. 100 et celles du cabinet et du ministre de la Défense nationale de 584 p. 100.

M. Pepin: Et les vôtres?

M. McKnight: Il faut se limiter à 5 et 6 p. 100. C'est simplement afin d'essayer d'impressionner les ministériels que vous demandez à une tranche de la société de participer à la relance de l'économie. Les personnes visées sont celles qui ont bâti le pays et auxquelles nous devons l'économie que le gouvernement a, selon moi, contribué à saboter. Nous n'avons aucune raison d'appuyer cette motion qui s'attaque à un groupe de la société, les personnes âgées et le moins en mesure de se défendre, alors que nous pouvons obtenir l'argent nécessaire dans d'autres secteurs. Le gouvernement peut certainement imposer dans d'autres secteurs des restrictions qui ne nuiront pas à l'économie et qui n'auront pas des conséquences déplorables pour les particuliers. J'ignore pourquoi au juste on demande aux personnes âgées de participer à cet effort, car on n'a pas grand-chose pour les inciter à le faire. J'aimerais citer le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) qui a déclaré, comme en fait foi la page 20799 du *hansard* du 18 novembre 1982, ce qui suit: